RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00183
Numéro SIREN : 337 709 307
Nom ou dénomination : ESPACE PREMIUM

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2012 sous le numéro de dépôt 5166

ESPACE PREMIUM
Société par actions simplifiée au capital de 120 000 Euros
Siège social : 21300 CHENOVE
7, rue Paul Langevin
337 709 307 R.C.S. DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 21 SEP. 2012
sous le n° A 5166

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 28 juin 2012
EXTRAIT

Le 28 juin 2012, à 10 heures, au siège social de la société PASSION AUTOMOBILES,

La société S.O.G.E.S.A 2, société civile au capital de 5 081 860 EUR, dont le siège est à 68470 FELLERING - 16, chemin de Stückelrain, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 538 761 149, représentée par Monsieur Joël SCHMIDT, Gérant de ladite société, a pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Yannick ETTER en qualité de Président

.....

- Nomination de Monsieur Denis SCHMIDT en qualité de Directeur Général

.....

- Pouvoirs à conférer

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Joël SCHMIDT, Président
- Monsieur Emmanuel CUENOT, Directeur Général
- Monsieur Yannick ETTER

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Joël SCHMIDT de ses fonctions de Président à compter de ce jour, et décide de nommer en son remplacement :

- Monsieur Yannick ETTER
demeurant à 21000 DIJON – 10, rue de la Liberté,

et ceci pour une durée de une année expirant à l'issue de la réunion annelle tenue dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Yannick ETTER est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans les limites de l'objet social.

Monsieur Yannick ETTER ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, et ce jusqu'à décision contraire.

Monsieur Yannick ETTER déclare accepter les fonctions de Président de la société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

.....

TROISIEME DECISION

L'associée unique nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée du mandat du Président de la société :

- Monsieur Denis SCHMIDT
demeurant à 68000 COLMAR – Clos Albert Schweitzer – 16B, Niklausbrunnpfad.

Monsieur Denis SCHMIDT est investi des mêmes pouvoirs que le Président de la société.

L'associée unique décide que Monsieur Denis SCHMIDT ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social de Directeur Général.

.....

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique, après lecture.

Le Président
Monsieur Yannick ETTER

Pour copie certifiée conforme

ESPACE PREMIUM
Société par actions simplifiée au capital de 120 000 Euros
Siège social : 21300 CHENOVE
7, rue Paul Langevin
337 709 307 R.C.S. DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 21 SEP. 2012
sous le n° A 5166

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 28 juin 2012
EXTRAIT

Le 28 juin 2012, à 10 heures, au siège social de la société PASSION AUTOMOBILES,

La société S.O.G.E.S.A 2, société civile au capital de 5 081 860 EUR, dont le siège est à 68470 FELLERING - 16, chemin de Stückelrain, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 538 761 149, représentée par Monsieur Joël SCHMIDT, Gérant de ladite société, a pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....

- Modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice social

- Pouvoirs à conférer

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Joël SCHMIDT, Président
- Monsieur Emmanuel CUENOT, Directeur Général
- Monsieur Yannick ETTER

.....

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de fixer exceptionnellement la date de clôture de l'exercice social au 31 juillet 2012.

L'exercice en cours aura en conséquence une durée exceptionnelle de sept mois et courra du 01 janvier 2012 au 31 juillet 2012.

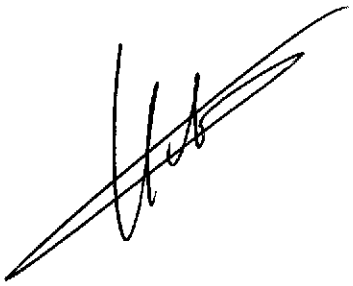
L'associée unique prend acte que le prochain exercice se clôturera à nouveau au 31 décembre 2012 et aura en conséquence une durée exceptionnelle de six mois. Les exercices suivants se clôtureront à la date prévue dans les statuts, soit le 31 décembre de chaque année.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique, après lecture.

Le Président
Monsieur Yannick ETTER



Pour copie certifiée conforme